

Processus de vente

La Provence agonise malgré deux candidats milliardaires !

Un an après le premier appel d'offres, rien n'est toujours définitivement acté concernant la reprise du quotidien alors que les comptes pourraient se dégrader dans les mois qui viennent.

Lorsque l'appel d'offres pour la vente des titres de presse de feu Bernard Tapie a été lancé, en octobre 2021, personne n'imaginait que *La Provence* et *Corse Matin* en seraient presque au même point quasiment un an après. Toujours pas de repreneur en vue. Ils sont pourtant deux, financièrement solides, sur les rangs. D'un côté Xavier Niel, via sa holding NJJ Presse Sud, détentrice de *Nice Matin* et de 11 % de *La Provence*; et de l'autre, Rodolphe Saadé, patron de la CMA-CGM, armateur mondial de transport maritime dont le siège est situé dans la cité phocéenne.

Pour les élus du CSE de l'époque, il s'agissait d'abord d'obtenir du liquidateur judiciaire des 89 % de GBT (Groupe Bernard Tapie), que le prix de vente (dont le produit devait uniquement servir à rembourser le Consortium de réalisation dans le cadre de l'arbitrage frauduleux), ne soit pas l'élément déterminant. Ce fut chose faite mais, pour une raison encore inconnue, après la clôture de cet appel d'offres, la procureure de Bobigny a nommé un deuxième liquidateur qui, dans la foulée, a lancé un deuxième appel d'offres où le prix est devenu l'élément déterminant.

Droit de veto bloquant

Les élus ont tenté, en vain, d'obtenir que les deux nouvelles offres déposées par Xavier Niel et Rodolphe Saadé, soient soumises au processus de consultation des CSE. Le patron de la CMA ayant offert 81 millions d'euros, soit quatre fois plus que les 20 millions de NJJ, a donc vu sa seule offre soumise à l'étude, notamment du cabinet d'expertise Secafi qui invitait les élus à la valider sous quelques réserves. Une offre pour laquelle la CMA s'est entièrement appuyée sur le cahier des charges rédigé par le SNJ et qui offre donc des garanties aussi bien sur les investissements que sur l'indépendance éditoriale. Raison pour laquelle elle a obtenu l'avis



Xavier Niel lors de sa visite houleuse en mars dernier au siège de *La Provence* : le P. D.-G. lui avait finalement demandé de quitter les locaux. Collection SNJ

favorable des six CSE de *La Provence* et *Corse Matin*.

Pourtant, rien n'a bougé depuis. En cause, le droit de veto que confère le pacte d'actionnaire conclu entre Bernard Tapie et Xavier Niel, dans le cadre de son droit d'agrément en sa qualité d'actionnaire minoritaire. En clair, bien qu'intéressé au premier chef par la reprise de *La Provence*, NJJ Presse Sud peut, lors du conseil d'administration, s'opposer à tout autre repreneur. Une situation qui explique l'actuel blocage que les divers recours formés par Xavier Niel n'ont, à cette heure, pas permis de régler.

Enquête sur les risques psychosociaux

Certes, le tribunal de commerce de Marseille a, de nouveau, suspendu ce droit d'agrément, estimant que, dans le cadre d'une liquidation judiciaire, il ne pouvait s'appliquer, mais Xavier Niel a, de nouveau, fait appel. Des recours successifs qui entraînent, à chaque fois, le report de la décision par le juge-commissaire du tribunal de Bobigny, de prononcer la vente. Ce dernier doit, théoriquement, statuer le 30 septembre prochain. Mais il se murmure qu'il pourrait reporter à nouveau pour attendre la décision de ce dernier appel,

qui ne devrait être examiné que... début 2023 ! Un délai qui met singulièrement l'avenir de l'entreprise en danger puisque la direction a fait savoir que les comptes de société entreraient dans une "zone à risques", courant février 2023, laissant ainsi planer la menace d'une procédure collective de sauvegarde.

Et, pour noircir un peu plus le tableau, les locaux de *La Provence* ayant été vendus, les lieux doivent impérativement être libérés au 30 décembre 2024 sous peine d'astreinte financière. Il reste donc à peine plus de deux ans pour déménager dans de nouveaux locaux, bureaux et imprimerie.

Le moral des journalistes est au plus bas, entre les collègues pressés de partir en clause et ceux qui réclament des moyens décents pour travailler. Notons que les affres judiciaires de notre actionnaire précédent, privent l'entreprise d'investissements depuis une dizaine d'années.

Seul rayon de soleil dans cet horizon bouché : l'élection de notre candidat SNJ, Éric Breton, secrétaire du CSE de *La Provence*. Les journalistes s'emparent, pour la première fois, de cette instance. Premier acte fort : la demande, en cette rentrée, d'une enquête sur les risques psychosociaux pour danger grave et imminent, en vue d'un droit d'alerte.

Audrey LETELLIER